

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0052222

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : U088 Société : Ram 1A7733

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : ARIFI Mohamed

Date de naissance : 19/09/1934

Adresse : Anfa 3, bloc 3, App. B, Casablanca

Tél. : 0678 5619 31 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 05/09/2023 Nom et prénom du malade : ARIFI Mohamed Age : 89

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Cholecyste

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : 04 OCT 2023

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 Pharmacie Meryem Benyahia INPE: 092942466 19 bis. Bd Ibnou Sina Tel: 0522 30 33 21 ICE: 00260084000001	5-09-23	63.20

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODE.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient											
				COEFFICIENT DES TRAVAUX										
	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			COEFFICIENT DES TRAVAUX										
	<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td>25533412</td> <td>21433552</td> </tr> <tr> <td>00000000</td> <td>00000000</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">D</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">B</td> </tr> <tr> <td>35533411</td> <td>11433553</td> </tr> </table>			25533412	21433552	00000000	00000000	D		B		35533411	11433553	
	25533412	21433552												
	00000000	00000000												
	D													
	B													
	35533411	11433553												
	<p>[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession</p>			MONTANTS DES SOINS										
				DATE DU DEVIS										
				DATE DE L'EXECUTION										

Dr. CHARIF KHALIFI Mohamed

Chirurgien Ophthalmologue

Diplômé de la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Casablanca

- Correction de la myopie, hypermétropie, presbytie au Laser
 - Chirurgie de Cataracte • Chirurgie de Strabisme
 - Chirurgie des Paupières
- Traitements et Explorations de la Rétine et du Glaucome



د. الشريف الخليفي محمد

اختصاصي في أمراض وجراحة العيون

خريج كلية الطب والصيدلة بالدار البيضاء

• علاج قصر النظر باللaser أو العدسة

• جراحة المياه البيضاء (البللبة)

• جراحة المخالب

• جراحة العيون

• علاج و استئصالات أمراض الشبكية والزرق

Ordonnance

Casablanca le : 05 septembre 2023 الدار البيضاء في :

Mr ARIFI Mohamed

125,00 DH

AZOPT

2 fois par jours

178,00



CATIONORM collyre flacon 10cc

4 fois par jour

112,50

LOTEMAX. collyre

1 goutte 2 fois par jour

61,50

ALPHAGAN

2 fois par jours

63,20



Pharmacie Mr
Casablanca
INPE: 092042
19 bis. Blvd Ibn
Tél: 0522 36
ICE: 002600843
Mme Akhlass

Cationorm®
Multi
Emulsion
Ophtalmique
PPC 178,00 DH



Lot :
Fab :
EXP :

123، شارع المسيرة الخضراء - زاوية داود ظاهري، إقامة علىة الطالق 3 شقة رقم 6 - الدار البيضاء - فوق فينيسيما ايس معارض

123, Blvd Massira Khadra - Angle Daoud Dahiri, Rés. Alia 3ème étage Appt N° 6 - Casablanca - Au dessus de Venezia Ice Maârif

Fixe : 05 22 25 25 95 - Adresse électronique : dr.medck@gmail.com - Site Web : ophthalmologue-ck.ma



Nom et adresse du Fabricant:
AICO-Couveur N.V.
Rikeweg 14, B2300 Puurs,
Belgique

6 118001 070114
Laboratoires Sothema
AZOPT® 10 mg/ml collyre en suspension, 5 ml
Boîte de 1 flacon
PPV : 125,00 DH
AMM N° 261/18DMP/21/NRS

446374 MA

Alcon Cular, S.A.
Carrer de la Fabra 56, apartamento 2
08320 El Masnou, Barcelona, España